



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 25 octobre 2023

### **Paiement de l'avance des aides de la politique agricole commune (PAC) 2023 aux agriculteurs dans les délais annoncés**

La nouvelle programmation de la PAC 2023-2027 est entrée en phase opérationnelle dès ce début d'année 2023. Cette période fait suite à d'intenses travaux et négociations, entre la France et les instances européennes, pour poser le cadre du plan stratégique national de la PAC 2023-2027 (PSN) en France.

Ce PSN est porteur d'enjeux importants tels que la sécurisation du processus de déclaration, par la mise en place notamment du droit à l'erreur pour les agriculteurs déclarants, mais aussi l'accompagnement financier dans la transition agro-écologique portée par la France et l'Europe, via notamment les dispositifs « d'écorégime ». Ces derniers mettent en place des paiements complémentaires aux aides dites « de base » pour les agriculteurs qui s'engagent dans des programmes volontaires pour le climat et le bien-être animal. Ces paiements complémentaires sont fixés selon trois niveaux d'aide à l'hectare en fonction de l'effort d'engagement consenti. Le niveau le plus élevé étant réservé à l'agriculture biologique.

Comme pour tout nouveau programme ambitieux, la mise en œuvre ne s'est pas faite sans difficulté. Néanmoins, grâce à l'engagement de tous les acteurs, à la communication, à l'implication des agriculteurs, des organismes de service accompagnant à la déclaration des aides et des services de l'État à l'échelon national et local, **l'objectif affiché de paiement d'une avance des aides aux agriculteurs à la mi-octobre a été rempli.**

Pour le département de la Vienne, au 24 octobre 2023 :

- ce sont près de **95 % des agriculteurs du département qui ont perçu une avance de leurs aides aux surfaces ou animales** (aides dites du 1er pilier de la PAC) ;
- le montant total d'aides versées s'élève à **63,7 millions d'euros** pour le département ;
- le montant est équivalent à celui versé l'année dernière à la même période.

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**

Mél : [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Marc Fesneau, s'était engagé à ce que la campagne de paiement des aides de la PAC 2023 se déroule selon le calendrier habituel notamment pour le versement des avances. L'engagement est aujourd'hui tenu.

**Le solde des aides du 1er pilier de la PAC sera versé aux agriculteurs dans le courant du mois de décembre 2023.** Ce n'est qu'à ce moment-là que les montants unitaires de chaque dispositif d'aide pourront être établis définitivement.

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**

Mél : [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers